

Unis pour la protection de l'eau !



De la pluie à l'eau potable, des rivières aux océans,

l'eau relie tous les êtres vivants et est essentielle à la vie.

L'essor démographique et la standardisation des niveaux de vie

s'accompagneront d'un accroissement de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs d'activité.

Le changement climatique menace également les milieux naturels aquatiques.

L'Union européenne, ses États membres, les citoyens ont le devoir d'agir ensemble
pour préserver cette ressource vitale.

Cette exposition vous invite à découvrir l'état des ressources en eau et leurs usages en Europe
ainsi que les mesures et les programmes de protection
mis en place tant à l'échelle européenne que nationale et régionale.



MAISON DE L'EUROPE EN LIMOUSIN

51, AVENUE GEORGES DUMAS

87000 LIMOGES

05 55 32 47 63

contact.mde@europe-limousin.eu

www.europe-limousin.eu



@EuropeLimousin

@europe_limousin

AVEC LE SOUTIEN



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



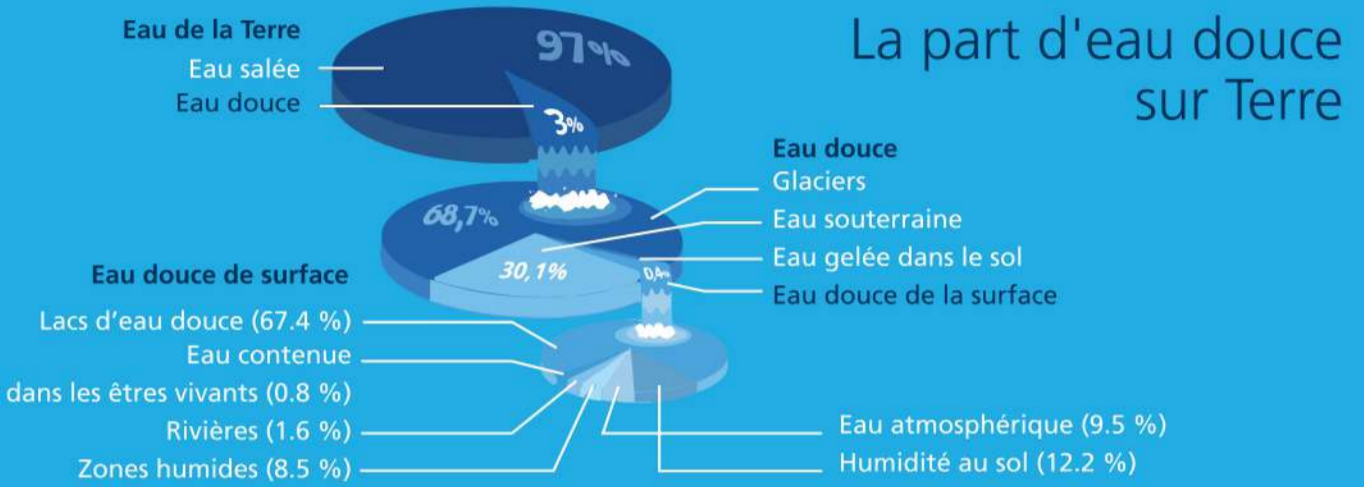
Office
International
de l'Eau

L'eau : quelles ressources ?

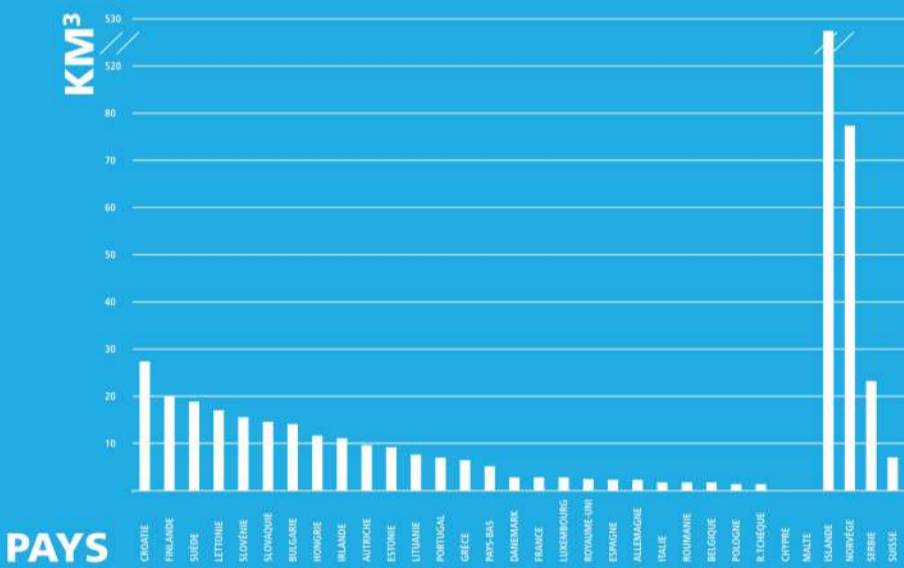
Les ressources en eau regroupent l'ensemble des eaux disponibles sur la planète, on estime à 1,4 milliard de km³ la quantité d'eau sur Terre. (1 km³ = 1000 milliards de m³)

Les eaux douces de surface représentent une infime partie de la ressource.

L'eau douce est une eau dont la faible salinité permet sa consommation à des fins domestiques, agricoles, industrielles...



Des ressources inégales en Europe : ressources annuelles d'eau douce disponible en Europe (km³ par habitant)



La qualité de l'eau en Europe : l'objectif « bon état des eaux » de la directive-cadre sur l'eau (DCE)

130 000 masses d'eaux de surface et souterraines ont été surveillées par les Etats membres de l'Union européenne entre 2010 et 2015. Une masse d'eau est un découpage des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la directive-cadre sur l'eau.

Le bon état des eaux dépend de leur état chimique et de leur état écologique.

Le bon état chimique

d'une eau de surface est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale.

Le bon état écologique

est l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques des eaux de surface. Il s'appuie notamment sur des critères biologiques (présence d'êtres vivants végétaux et animaux) et environnementaux.

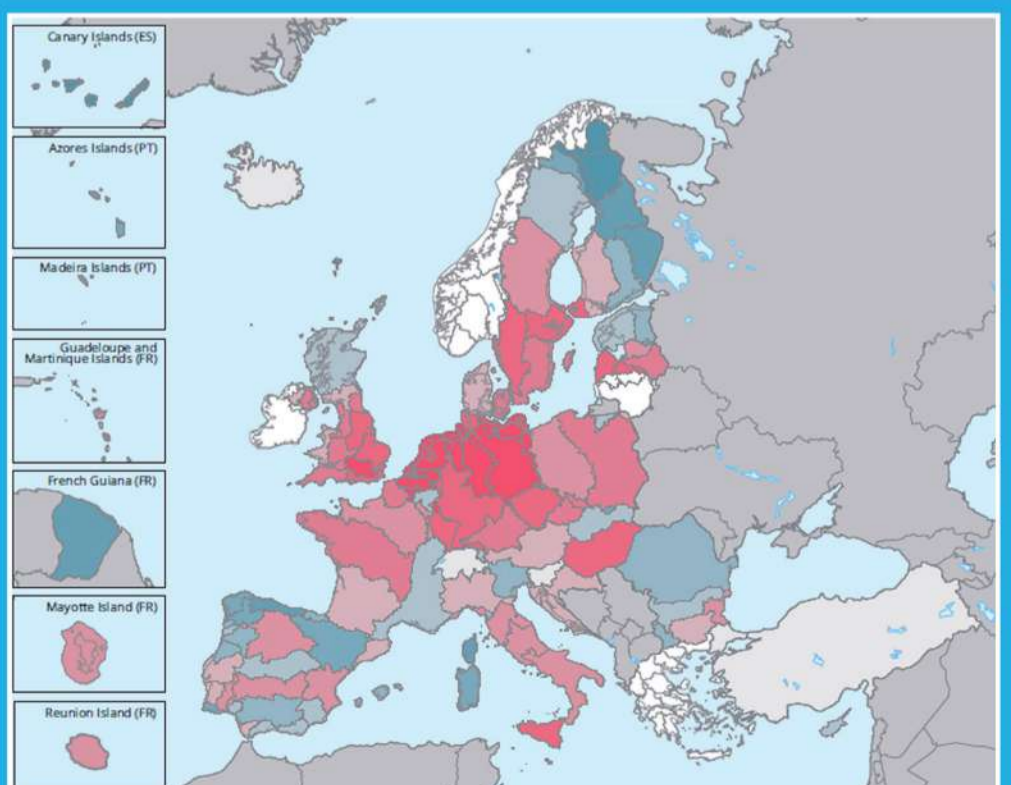
En 2015, 74 % des eaux souterraines sont en « bon état » chimique.

Seulement 40 % des eaux de surface sont en « bon » ou en « très bon état » écologique.

Pourcentage de plans d'eau par bassin hydrographique dont l'état écologique n'est pas satisfaisant.



Bassin hydrographique sans données
Aucune donnée
Zone non couverte



Les usages de l'eau en Europe

L'eau est indispensable à notre quotidien. En Europe, la variété des conditions géographiques et climatiques ainsi que la diversité des situations économiques et démographiques expliquent que les prélèvements d'eau en volume et par usage soient très différents d'un Etat à l'autre.

L'eau est prélevée pour satisfaire les différents besoins liés à la production d'eau potable, à l'industrie, à l'irrigation et à la production d'électricité. Mais, en fonction des secteurs d'activité, ces volumes ne sont pas toujours pleinement consommés. Par ailleurs les activités de loisirs et de tourisme, à l'image de la baignade et de la navigation, peuvent avoir un impact sur les milieux aquatiques sans pour autant prélever de l'eau.

Comprendre la différence

Les prélèvements désignent la quantité d'eau prélevée de manière permanente ou temporaire dans le milieu naturel et transportée à son lieu d'usage. Ils sont liés aux activités humaines.

La consommation correspond à une quantité d'eau superficielle ou souterraine, prélevée et non restituée au milieu aquatique (rivière ou nappe), c'est-à-dire non rejetée après usage.

CHAQUE ANNÉE, 218 km³ D'EAU SONT PRÉLEVÉS DANS L'UNION EUROPÉENNE.

SOURCE : CENTRE DE L'INFORMATION SUR L'EAU

Usages de l'eau douce en termes de prélèvement et consommation par secteur d'activité en Europe en 2015



On observe des disparités d'usages au sein de l'Union européenne. L'Allemagne, l'Italie, la France et l'Espagne totalisent plus de la moitié des prélèvements d'eau en Europe. Les prélèvements majoritaires sont destinés à :



L'USAGE DOMESTIQUE AU DANEMARK, EN IRLANDE, AU LUXEMBOURG ET AU ROYAUME-UNI.



LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN BELGIQUE, EN ALLEMAGNE, EN FRANCE ET AUX PAYS-BAS.



L'AGRICULTURE EN ITALIE, EN ESPAGNE, EN GRÈCE ET AU PORTUGAL.

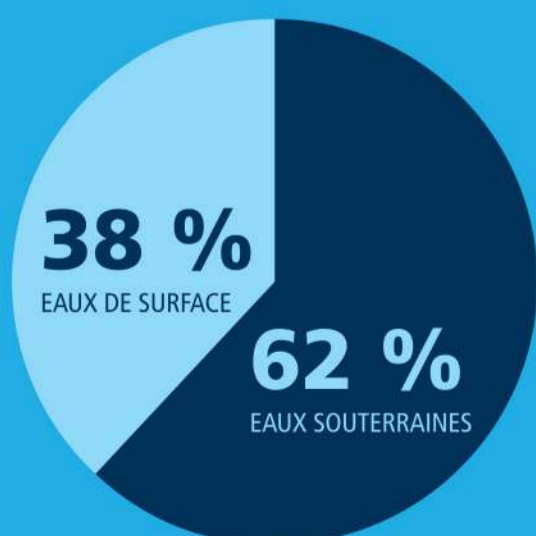


L'INDUSTRIE EN FINLANDE ET EN SUÈDE.

SOURCE : CENTRE DE L'INFORMATION SUR L'EAU

Consommation d'eau potable dans l'Union européenne

Sources d'eau potable dans l'Union européenne en 2015 :



EN 2015, LA PÉNURIE D'EAU AFFECTAIT AU MOINS

11 %
DES EUROPÉENS

Consommation moyenne d'eau potable par personne : Litres/jour par personne

INCLUT LA CONSOMMATION HABITUELLE DES MÉNAGES (2014-2015)
SOURCE : COMMISSION EUROPÉENNE

ITALIE : 243	FINLANDE : 117
BULGARIE : 191	LUXEMBOURG : 115
CROATIE : 182	CHYPRE : 105
GRÈCE : 177	BELGIQUE : 100
IRLANDE : 150	DANEMARK : 99
ROYAUME-UNI : 150	POLOGNE : 98
SUÈDE : 148	HONGRIE : 92
AUTRICHE : 137	REP TCHÈQUE : 90
PORTUGAL : 132	SLOVAQUIE : 83
ESPAGNE : 130	LETTONIE : 77
FRANCE : 128	ROUMANIE : 74
PAYS-BAS : 128	ESTONIE : 70
ALLEMAGNE : 122	LITUANIE : 61
SLOVÉNIE : 122	MALTE : 50

MOYENNE EUROPÉENNE **120**

SOURCE : LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'EAU

La directive-cadre sur l'eau (DCE)

« L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel. »

EXTRAIT DE LA DCE

L'eau et la pollution de l'eau ont été parmi les premières préoccupations environnementales de l'Union européenne. Depuis 1973, la législation européenne a joué un rôle moteur et novateur dans l'élaboration des politiques nationales dans le domaine de l'eau.

1973

PREMIÈRES
LÉGISLATIONS
EUROPÉENNES
VOULUES
PAR LE CONSEIL
EUROPÉEN

1975

LES DIRECTIVES RELATIVES
À LA QUALITÉ DES EAUX
SUPERFICIELLES :
- BAIGNADE
- EAUX DOUCES PROPRES
À LA VIE DES POISSONS
- EAUX CONCHYLICOLES

1980

LES DIRECTIVES :
- NITRATES
- TRAITEMENT DES EAUX URBAINES ET SOUTERRAINES
- PRÉVENTION ET CONTRÔLE INTÉGRÉ DE LA POLLUTION
- SUBSTANCES DANGEREUSES

1996

2000

DIRECTIVE-CADRE
SUR L'EAU

La directive-cadre sur l'eau (DCE) a permis un important développement des législations et une meilleure coordination de la politique européenne sur l'eau, pour la protection :

- des eaux intérieures de surface (rivières, lacs),
- des eaux de transition (estuaires, deltas, lagunes),
- des eaux côtières,
- des eaux souterraines.

Elle introduit une obligation de résultats avec des échéances impératives et des évaluations régulières organisées tous les 6 ans.

Les objectifs :

- **Prévenir toute dégradation supplémentaire, préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques, terrestres et des zones humides.**
Une directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), mise en œuvre en 2008, vise à promouvoir l'utilisation durable des eaux marines et la préservation des écosystèmes marins.

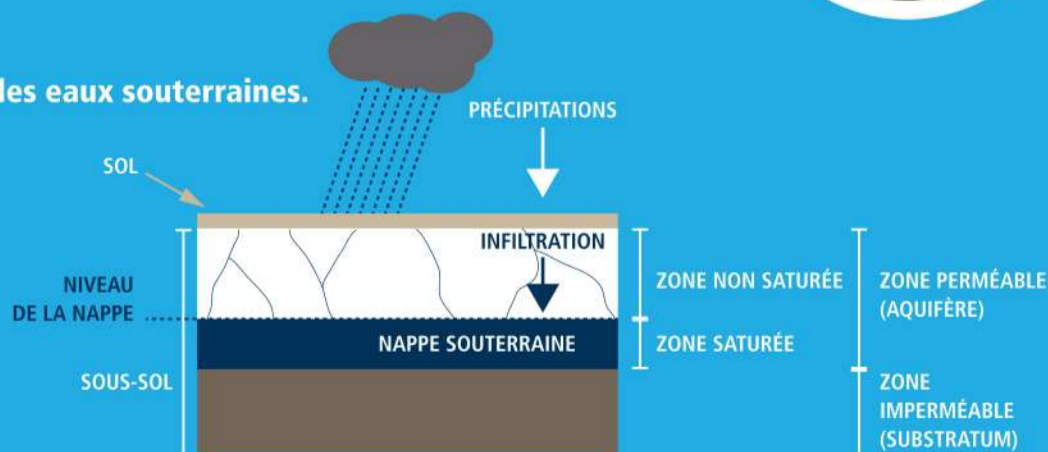


- **Promouvoir une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles.**

- **Renforcer la protection de l'environnement aquatique et l'améliorer.**
Le projet Interreg Danube transnational vise à créer pour 2021 des corridors écologiques et à mettre en place des mesures de protection le long du Danube et de ses principaux affluents.



- **Réduire la pollution des eaux souterraines.**



SOURCE : OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU



- **Atténuer les effets des inondations et des sécheresses en préservant les milieux humides.**
Une directive inondation a été adoptée en 2007 pour préserver la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine culturel et l'environnement.

Comment est appliquée la DCE en France ?

DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

Une directive est un acte juridique européen voté par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. Elle fixe des objectifs et des délais aux Etats mais leur laisse le choix des moyens et de la forme pour les atteindre.



Exemples d'acteurs de la mise en œuvre de la DCE en France : les Agences de l'eau en métropole et les Offices de l'eau en outre-mer
Principaux organes de financement de la politique de l'eau qui agissent dans chaque bassin pour concilier la gestion de l'eau avec le développement économique et le respect de l'environnement.

Sdage

DOUZE SCHÉMAS
DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

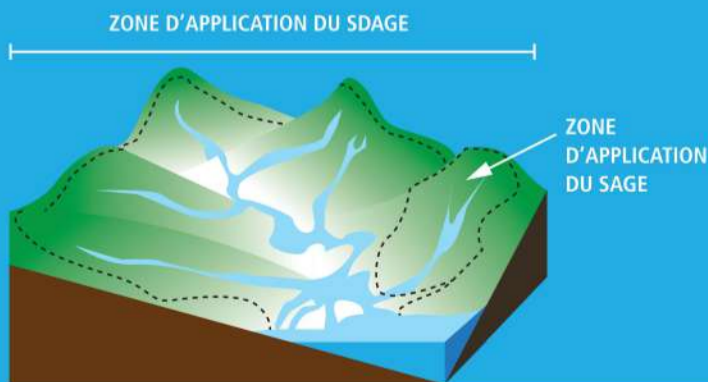
Institué par la loi sur l'eau de 1992 puis renforcé par la directive-cadre sur l'eau de 2000, le Sdage est l'outil de planification. Sa mission est de s'assurer de la bonne qualité des eaux françaises et de la protection des milieux marins.

Il fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux encadrés par le droit communautaire.

Sage

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Le Sage est une déclinaison du Sdage à une échelle locale sur un plus petit bassin.



DOUZE GRANDS BASSINS HYDROGRAPHIQUES FRANÇAIS :



Sept bassins métropolitains et cinq bassins d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte.

Un bassin hydrographique est un espace qui collecte l'eau s'écoulant à travers les différents milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, étangs, milieux humides, estuaires ou lagunes), depuis les sources jusqu'à son exutoire.

SOURCE : OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Déclinaison de la politique de l'eau en Nouvelle-Aquitaine
La Région Nouvelle-Aquitaine travaille en étroite collaboration avec les deux Agences de l'eau présentes sur son territoire : Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

Quatre orientations stratégiques :

- accompagner les changements de pratiques et rechercher des solutions innovantes,
- contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels,
- préserver les milieux aquatiques,
- développer et partager les connaissances.



La protection des eaux souterraines

La directive-cadre sur l'eau définit le bon état quantitatif et qualitatif des eaux souterraines qui interagissent avec les autres milieux aquatiques. Les activités humaines peuvent engendrer des pollutions souterraines d'origines diverses.

Sources potentielles de pollution des eaux souterraines :

L'agriculture

TYPES DE POLLUTION

Pesticides | Engrais | Déchets animaliers

VECTEURS

- Ruissellement et infiltration des pesticides ou engrais épandus vers les fossés, rivières, étangs.
- Rejets directs ou épuration insuffisante des effluents d'élevage dans des cours d'eau.

DIRECTIVES DE L'UE

Directive européenne 2000 DCE – Article 4

« prévenir ou limiter le rejet de polluants dans les eaux souterraines »

Directives 2006 et 2014 : adoption de nouvelles normes de qualité et harmonisation des méthodes de contrôle.

« Directive nitrates », entrée en vigueur le 12 décembre 1991.



Industrie

TYPES DE POLLUTION

- Pollution chimique : dissolvants, acides, carburants, huiles de vidange, autres produits toxiques...
- Déchets divers : composants électroniques.
- Eaux usées : eaux de refroidissement, de nettoyage...

VECTEURS

- Fuites dans les réservoirs de stockage.
- Absence d'égouts : fuites dans les nappes souterraines peu profondes.
- Décharges non réglementées.
- Rejets souvent directs dans le circuit hydrologique.

DIRECTIVES DE L'UE

Les installations de traitement de déchets sont contraintes de revoir leurs conditions d'exploitation (directive sur les émissions industrielles parue au JO de l'Union européenne le 17 août 2018).



Résidentiel

TYPES DE POLLUTION

Déchets collectifs : pesticides, sel, transports urbains, ...

Déchets individuels :

- Ménagers (détergents, désinfectants...)
- Pesticides (traitement des plantes, anti-poux, anti-puces...)
- Produits pharmaceutiques (médicaments...)
- Eaux usées (bactéries, virus...)

VECTEURS

Infiltration dans les sols :

- Réseaux d'assainissement détériorés ou mal organisés ou non raccordés
- Stations d'épuration mal entretenues
- Epurations insuffisantes
- Décharges sauvages

DIRECTIVES DE L'UE

Directive européenne 1991 renforcée en 2013 sur le traitement des eaux usées urbaines.



Les eaux souterraines sont une ressource stratégique pour la Région Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, 80% de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable sont prélevés dans les nappes souterraines.

- Pour 89%, l'équilibre entre prélèvements et renouvellement est respecté.
- Pour 65%, l'état chimique est bon mais le tiers restant est pollué par les nitrates et les pesticides.

La protection des eaux douces de surface

Les eaux de surface ou superficielles sont constituées par les cours d'eau, les plans d'eau (lacs, étangs...) et les zones humides (marais, tourbières...).

Grâce à la directive-cadre sur l'eau, leur bon état chimique et écologique fait l'objet d'une surveillance renforcée et harmonisée au niveau européen.

La lutte contre la pollution due à l'agriculture, à l'industrie et aux ménages exige des efforts conjoints de l'ensemble des usagers de l'eau dans toute l'Europe.

Les États membres de l'Union européenne ont déployé des efforts pour améliorer la qualité de l'eau.

- TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les règles européennes s'appliquent aux installations de collecte et de traitement des eaux usées qui effectuent ensuite des rejets dans les eaux de surface.



LES CONTRÔLES PORTENT À LA FOIS SUR L'ÉQUIPEMENT DES STATIONS (CAPACITÉ MAXIMALE DE TRAITEMENT) ET SUR LES PERFORMANCES (EFFICACITÉ RÉELLE).

- RÉDUCTION DU RUISSELLEMENT DES POLLUANTS AGRICOLES

Les pollutions diffuses sont la conséquence de l'utilisation de substances ou de matériaux en de multiples endroits d'un bassin versant, sur des surfaces souvent importantes. Une partie de ces substances est entraînée par l'eau lors des pluies et rejoint alors les milieux aquatiques par ruissellement et les eaux souterraines par infiltration dans le sol.



LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SE DÉCLINE AU NIVEAU RÉGIONAL. EN NOUVELLE-AQUITAINE, UN PROGRAMME D'ACTIONS RÉGIONAL FIXE DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 2018 LES MESURES NÉCESSAIRES À UNE BONNE MAÎTRISE DES FERTILISANTS AZOTÉS ET À UNE GESTION ADAPTÉE DES TERRES AGRICOLES, EN VUE DE LIMITER LES FUITES DE NITRATES.

- LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES LACS

Certaines pollutions ponctuelles peuvent être provoquées par des rejets accidentels : une fuite de réservoir de carburant, une rupture de canalisation. D'autres sont provoquées par des rejets sauvages, délibérés : rejet d'huile de vidange, abandon de détritrus.



UNE AUSCULTATION RÉGULIÈRE EST PRÉCONISÉE : ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU, DE LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DE FONDS ET OBSERVATION DE L'ÉVOLUTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.

- LUTTE CONTRE LES REJETS INDUSTRIELS DANS LES COURS D'EAU

Les milieux aquatiques sont naturellement capables d'intégrer ou d'éliminer une certaine quantité de substances sans qu'elles n'aient d'impacts sur leur fonctionnement. Toutefois, au-delà d'une certaine quantité, ces substances ne sont plus éliminées et génèrent une pollution.



EN FRANCE, LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES DOIVENT EFFECTUER UNE ÉPURATION PRÉALABLE ET RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE REJETS EN SUBSTANCES POLLUANTES.

- PROTECTION DES ZONES HUMIDES

Les zones humides regroupent les zones de marécages, les mares, les bras morts des fleuves et des rivières, certaines zones végétales remarquables (saulaies, roselières, tourbières).



POUR GARANTIR LE BON ÉTAT DES MILIEUX HUMIDES, EN COMPLÉMENT D'UNE GESTION INTÉGRÉE ET L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION, PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE DES TRAVAUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE, QUI VISENT À RÉTABLIR LE FONCTIONNEMENT NATUREL D'UNE ZONE HUMIDE.

A quoi servent les zones humides ?

- Importants réservoirs de biodiversité, elles accueillent 30 % des espèces végétales, 50 % des espèces d'oiseaux rares ou menacés et la plupart des reptiles et batraciens.



- Elles permettent la régulation des débits des cours d'eau (atténuation des crues et réserve d'eau en période sèche) et l'épuration, notamment vis-à-vis des nitrates.



- Elles constituent des lieux de promenade, de découverte ou de loisirs (observation de la nature, pêche, chasse).



Programme européen Life



PROGRAMME EUROPÉEN POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

Le programme Life, mis en place en 1992, finance des projets de protection de la nature, de préservation de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie dans le cadre de la transition de l'Union européenne vers un avenir plus durable et sobre en carbone.

Life a investi 3,4 milliards d'euros au cours du cycle de financement 2014-2020 actuel, ce qui correspond à environ 1100 projets en cours simultanément. Pour le cycle 2021-2027, la Commission européenne propose d'augmenter le financement de Life de près de 60 %.

Des réalisations du programme Life en Europe

Au Portugal, dans les régions de Lisbonne et de l'Algarve, le projet Life Impetus prévoit de tester l'utilisation d'adsorbants écologiques de déchets végétaux locaux (caroube et liège) pour éliminer les composés pharmaceutiques des eaux usées. Afin de tester la réussite et l'efficacité économique du processus l'essai s'étend sur trois ans de 2016 à 2019.

Budget total : 1,5 million d'euros dont 856 000 euros de fonds européens.



Lettonie :

Parc national de Kemeris.

Projet de restauration des zones tourbeuses



Un programme Life pour préserver les territoires ultra-marins

Pour la période 2018-2023, le programme Life BIODIV'OM prévoit de préserver la biodiversité des territoires ultra périphériques, qui sont la Martinique, la Guyane, Mayotte, la Réunion et Saint Martin.



En Martinique, sur la Presqu'île de la Caravelle, vit le Moqueur gorge-blanche, un oiseau menacé.

Le programme prévoit des actions pour le protéger :

- une meilleure gestion de l'espèce,
- la lutte contre les prédateurs,
- l'implication des pêcheurs et agriculteurs dans sa préservation.



Le programme Life en Nouvelle-Aquitaine

PROJET HAUTE-DRONNE :

Restauration de la continuité écologique de la Haute-Dronne et préservation de la moule perlière.

La moule perlière est présente en quantité dans la Dronne, espèce protégée en voie d'extinction.

Malgré sa durée de vie exceptionnelle (plus de 100 ans), sa population a diminué de 90 % depuis 1900.

Quels moyens pour y arriver ?

- Redonner à la rivière son aspect naturel en restaurant les habitats dans le cours principal de la rivière et sur certains affluents.
- Conserver la moule perlière grâce à une ferme aquacole d'élevage, l'objectif est de relâcher plus de 16 000 moules en 5 ans.



Je suis très exigeante en termes de qualité d'eau.
Je filtre environ 50 litres par jour pour me nourrir.
J'aime l'eau pure et fraîche (13° ou 14°), pauvre en nutriments.
Je suis donc une excellente indicatrice de la qualité des cours d'eau !



La protection des mers et des océans :

Lutte contre les plastiques

En 2008, l'Union européenne a adopté une directive-cadre stratégique pour le milieu marin ayant pour objectifs un bon fonctionnement des écosystèmes marins et un usage durable de la ressource.

En 2019, l'Union européenne lutte davantage pour la protection des mers et des océans avec une nouvelle directive pour réduire l'impact environnemental de certains produits en plastique.

État des lieux

80 % des déchets marins sont issus de matière plastique

Top 10 des déchets les plus fréquemment retrouvés sur les plages européennes

SOURCE MARINE LITTERWATCH – AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT



18 %
MÉGOTS DE CIGARETTES



8 %
FRAGMENTS DE PLASTIQUE



5 %
GOBELETS ET BOUCHONS PLASTIQUES



5 %
MORCEAUX DE VERRE



5 %
FRAGMENTS DE POLYSTYRÈNE



4 %
COTONS-TIGES



4 %
PAQUETS DE CHIPS



4 %
SACS PLASTIQUES



3 %
BOUTEILLES EN PLASTIQUE



3 %
FILETS ET CORDAGES



Dans le monde **700 espèces marines** sont menacées directement par les déchets plastiques.

90 % des oiseaux de mer ont des fragments de plastique dans l'estomac.

EN EUROPE,

on utilise 87 milliards de sacs plastiques à usage unique par an.

En moyenne un Européen « consomme » 175 sacs plastiques par an.

1 SAC PLASTIQUE

Fabrication : 1 seconde | Utilisation : 20 minutes

Décomposition dans la nature : **400 ANS**

Quelles solutions propose l'Union européenne ?

En avril 2015, une directive européenne a été adoptée pour réduire la consommation de sacs plastiques à usage unique en Europe.

LES OBJECTIFS FIXÉS :

90 SACS/PERSONNE/AN AU 31 DÉCEMBRE 2019.

40 SACS/PERSONNE/AN AU 31 DÉCEMBRE 2025.

La fin des plastiques à usage unique dans l'Union européenne

En juin 2019, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont approuvé une nouvelle directive relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.

SERONT INTERDITS DANS L'UE DÈS 2021 :

PAILLES, COUVERTS ET GOBELETS EN PLASTIQUE | GOBELETS EN POLYSTYRÈNE | COTONS-TIGES

LES OBJECTIFS DES ÉTATS MEMBRES :

COLLECTER 90 % DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE D'ICI 2029

Les bouteilles en plastique devront être composées d'au moins :

25 % DE MATIÈRE RECYCLÉE D'ICI 2025 | 30 % D'ICI 2030.



Cette législation prévoit un étiquetage obligatoire relatif à l'impact environnemental négatif des mégots de cigarettes jetés dans la rue contenant des filtres en plastique.

Tous concernés par l'eau!

Adapter ses gestes au quotidien

Vous aussi, vous pouvez limiter votre impact sur la quantité et la qualité de l'eau grâce à des gestes simples !

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU

LA MAISON

Privilégier la douche !

Un bain = 150-200 litres d'eau | Une douche = 20-60 litres d'eau

Arrêter l'eau quand on : se savonne | se brosse les dents | fait la vaisselle | se rase

Privilégier un lave-linge et un lave-vaisselle classe «A».



LE JARDIN

Privilégier des plantes adaptées au climat et peu consommatrices en eau.

Pailler les pieds des plantes pour conserver l'humidité du sol.

Pour arroser, récupérer l'eau de pluie et attendre la tombée de la nuit.

RÉDUIRE L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES

LA MAISON

Créer soi-même ses cosmétiques.

Utiliser des produits d'entretien éco-responsables :

vinaigre blanc | bicarbonate de soude | citron.



LE JARDIN

Supprimer les pesticides.

Faire un compost pour réduire :

les déchets | les sacs poubelles | les engrais chimiques.

RÉDUIRE SES DÉCHETS

Se servir d'ustensiles réutilisables et écologiques comme :

des bouteilles en verre | pailles en inox |

cotons démaquillants lavables | cotons-tiges en bambou.

Diminuer les emballages plastiques :

favoriser les produits en vrac | utiliser des sacs en tissu | utiliser des savons, shampoings, déodorants solides.



PENSEZ AU TRI ET N'OUBLIEZ PAS QUE LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'EST PAS PRODUIT !

PRENDRE CONSCIENCE DE SA CONSOMMATION GLOBALE D'EAU

1 paire de chaussures en cuir = 8000 litres d'eau.

1 T-shirt en coton = 2000 litres d'eau.

100 g de bœuf = 1350 litres d'eau.

1 avocat = 400 litres d'eau.

1 kilo de blé = 590 litres d'eau.

PRIVILÉGIER LES PRODUITS LABELLISÉS AU NIVEAU EUROPÉEN



L'« **Ecofeuille** » : logo européen de l'agriculture biologique.

Consommer ces produits participe indirectement à la protection de l'eau.

Ce label garantit la non-utilisation d'engrais chimiques et de pesticides.



L'**écolabel européen** garantit des produits dont l'impact sur l'environnement est réduit pendant tout leur cycle de vie.

En fonction des produits les critères varient :

interdiction de substances dangereuses | réduction de la quantité d'emballage |

réduction de son impact sur l'environnement aquatique.

**Nous sommes tous concernés,
des petits gestes peuvent faire
une grande différence dans notre quotidien
et pour les générations futures.
Soyons unis pour la protection de l'eau !**